



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Taxe forestiere

Question écrite n° 50700

### Texte de la question

M Maurice Adevah-Poeuf attire l'attention de M le ministre delegue au budget sur les difficultes d'application de l'article 36 de la loi de finances pour 1991 en ce qui concerne les artisans menuisiers et charpentiers. L'instruction de ses services du 15 mars 1991 precise que les artisans qui fabriquent occasionnellement, selon des methodes non industrielles, des produits taxables selon l'article precite ne sont pas redevables de la nouvelle taxe. Il apparait difficile de definir clairement les termes « artisan », « occasionnellement », « non industriellement ». Il lui demande donc s'il envisage de donner a ses services des instructions plus precises.

### Texte de la réponse

Reponse. - Une entreprise, quelle que soit sa taille, qui acquiert des sciages - soumis a la taxe - et qui les met directement en oeuvre sur un chantier, y compris pour realiser des travaux de charpente traditionnelle ou de menuiserie sur mesure, n'est pas consideree comme ayant une activite de fabrication passible de la taxe forestiere. En revanche, une entreprise, meme artisanale au sens du decret du 10 juin 1983, de fabrication d'elements de charpentes ou de menuiseries industrielles est redevable de la taxe forestiere. Toutefois, dans un souci de simplification, l'instruction administrative du 15 mars 1991 (BOI 3 P-3-91) a indique que les menuisiers et charpentiers traditionnels, artisans, qui fabriquent occasionnellement selon des methodes non industrielles des produits taxables sur mesure ne sont pas redevables de la taxe. Afin de repondre au souhait de clarification exprime par les honorables parlementaires, il sera precise que cette disposition concerne les charpentiers et menuisiers qui sont exoneres de la taxe professionnelle ou qui beneficient d'une reduction de la base d'imposition de cette meme taxe en application des articles 1452 et 1468 I-2o du code precite.

### Données clés

**Auteur :** [M. Adevah-Poeuf Maurice](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50700

**Rubrique :** Contributions indirectes

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 2 décembre 1991, page 4872